



**RAPPORT DU JURY**

**DES CONCOURS INTERNE ET EXTERNE**  
**DE CONTROLEUR DES DOUANES**  
**ET DROITS INDIRECTS**

*BRANCHE DE LA SURVEILLANCE*

Session 2016



# I. Présentation des concours externe et interne

L'arrêté du 3 mars 1997 fixe les règles d'organisation des concours et examens professionnels de recrutement dans les services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects.

Le décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects définit plus précisément les modalités de recrutement des personnels de catégorie B de la DGDDI.

## 1.1 Les conditions pour concourir

Les conditions pour concourir résultent de l'article 5 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et de l'article 7 du décret n° 95-380 du 10 avril 1995 modifié fixant le statut particulier du corps des contrôleurs des douanes et droits indirects.

Les candidats se présentant aux concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects de la branche de la surveillance, doivent également satisfaire aux conditions d'aptitude physique prévues par l'arrêté du 2 août 2010 relatif aux conditions d'aptitudes physiques particulières pour l'accès aux emplois de certains corps de fonctionnaires.

## 1.2 La nature et le programme des épreuves

Les épreuves sont définies par l'arrêté du 8 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects.

### 1.2.1 Les épreuves écrites d'admissibilité

- **Concours externe**

→ Pré-admissibilité : une épreuve écrite obligatoire

Réponse à des questionnaires à choix multiples destinés à vérifier les connaissances des candidats dans les domaines suivants : connaissances générales, français, mathématiques et raisonnement logique (*durée : 1 heure 30 ; coefficient 2*).

Seuls peuvent être admis à se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité les candidats ayant obtenu à cette épreuve un total de points fixé par le jury, total qui ne peut être inférieur à 05 sur 20. Les points obtenus à cette épreuve sont pris en compte pour l'admissibilité et l'admission.

→ Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve facultative

**Épreuve n° 1** (durée : 3 heures ; coefficient 4) : Résumé d'un texte portant sur les questions économiques et sociales du monde contemporain, et réponse à des questions en lien avec le texte. Cette épreuve est destinée à vérifier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des problématiques et à tirer des conclusions. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 2** (durée : 3 heures ; coefficient 4) : Épreuve au choix du candidat :

- a) Résolution d'un ou plusieurs problèmes de mathématiques ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques d'économie ;
- d) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou cas pratiques de droit ;
- e) Composition sur un ou plusieurs sujets donnés et/ou étude d'un ensemble documentaire de géographie économique ;
- f) Composition sur une ou plusieurs questions portant sur des connaissances techniques de navigation maritime.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat possède les connaissances scientifiques ou techniques requises et qu'il est capable de les mobiliser pour résoudre un problème technique. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 3** (durée : 1 heure 30 ; coefficient 1 ; épreuve facultative) : Traduction sans dictionnaire, sauf pour l'arabe et le chinois, d'un document rédigé dans l'une des langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Seuls comptent les points supérieurs à 10/20.

• **Concours interne : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve facultative**

**Épreuve n° 1** (durée : 3 heures ; coefficient 5) : Analyse d'un dossier à caractère administratif et réponse à des questions à partir de ce dossier. Cette épreuve est destinée à évaluer la capacité du candidat à repérer les thèmes, à distinguer l'essentiel et l'accessoire, à s'exprimer dans un style clair et précis. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 2** (durée ; 3 heures ; coefficient 5) : Épreuve au choix du candidat :

- a) Composition sur un sujet, comprenant la réponse à une ou plusieurs questions et/ou la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques, portant sur les missions, l'organisation et la réglementation douanières. Trois sujets sont proposés au choix du candidat : un sujet d'ordre juridique douanier, un sujet relatif aux missions de la branche du contrôle des opérations commerciales, un sujet relatif aux missions de la branche de la surveillance ;
- b) Résolution d'un ou plusieurs exercices de comptabilité privée ;
- c) Résolution d'un cas pratique et/ou questions de gestion administrative ;
- d) Composition sur une ou plusieurs questions portant, soit sur des connaissances techniques de navigation maritime, soit sur des connaissances de réglementation douanière maritime, ce choix

étant effectué par le candidat le jour de l'épreuve.

Cette épreuve est destinée à vérifier que le candidat connaît son environnement de travail. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 3** (durée : 1 heure 30 ; coefficient 1 ; épreuve facultative) : Épreuve de traduction identique à celle du concours externe.

## 1.2.2 Les épreuves orales d'admission : trois épreuves obligatoires

- **Concours externe**

**Épreuve n° 1** (durée : 25 minutes ; coefficient 8) : Épreuve d'entretien avec le jury. Cet entretien est destiné à apprécier, notamment, les motivations du candidat et son aptitude à exercer des fonctions au sein du ministère.

L'entretien comprend une présentation par le candidat de son parcours. Le candidat doit avoir fourni en amont une fiche de présentation de celui-ci. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 2** (durée : 15 minutes ; coefficient 2) : Interrogation de langue étrangère consistant en une traduction orale en français d'un texte écrit dans la langue étrangère choisie, suivie d'une conversation dans la même langue. Les candidats ont le choix entre les langues suivantes : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien ou russe. Toutefois, cette langue doit être différente de celle que le candidat a éventuellement choisie pour l'épreuve écrite facultative n° 3 d'admissibilité.

Cette épreuve est destinée à vérifier les connaissances du candidat en langue. Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 3** (coefficient 3) : Épreuve d'exercices physiques consistant en un test de pompes, un test de gainage, une course de 60 mètres et une course de 2000 mètres. Une moyenne des notes obtenues par le candidat à l'ensemble des épreuves sportives, inférieure à 05/20, est éliminatoire.

- **Concours interne**

**Épreuve n° 1** (durée : 25 minutes ; coefficient 8) : Épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes et la motivation du candidat et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle constitué par le candidat.

Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales.

Toute note inférieure à 05/20 est éliminatoire.

**Épreuve n° 2** (durée : 15 minutes ; coefficient 2) : Interrogation de langue étrangère identique à

celle du concours externe.

**Épreuve n° 3 (coefficient 3) :** Épreuve d'exercices physiques identique à celle du concours externe.

### **1.3 Composition du jury**

Les correcteurs et membres du jury des concours interne et externe pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects session 2016 étaient des personnels de la DGDDI.

### **1.4 Nombre de postes**

L'arrêté du 18 décembre 2015, paru au JORF du 23 décembre 2015, a fixé le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement de contrôleurs des douanes et droits indirects, branche de la surveillance, à 167 au titre du concours externe et 167 au titre du concours interne.

## **II. Les candidats aux concours externe et interne de contrôleurs des douanes et droits indirects de la branche de la surveillance**

### **2.1 Inscrits / présents / admissibles**

- **Concours externe**

8667 candidats se sont inscrits à l'épreuve de pré-admissibilité du concours externe. 4776 étaient présents à cette épreuve et il y a eu 1343 pré-admissibles (28,12 % des présents).

Au total, 1096 candidats se sont présentés à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité, soit 81,61 % des candidats pré-admissibles. 29,74 % d'entre eux étaient des femmes.

465 candidats ont été déclarés admissibles, dont 154 femmes (33,12 %).

- **Concours interne**

640 candidats se sont inscrits aux épreuves d'admissibilité du concours interne.

Sur ces 640 candidats, 444 (69,38 %) se sont présentés à l'ensemble des épreuves écrites d'admissibilité. 23,65 % d'entre eux étaient des femmes.

216 candidats ont été déclarés admissibles, dont 60 femmes (27,78 %).

## 2.2 Lauréats

- **Concours externe**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis	Nombre de candidats sur liste complémentaire
465 (dont 33,12 % de femmes)	370 (dont 32,16 % de femmes)	167 (dont 32,34 % de femmes)	90 (dont 38,89 % de femmes)

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours externe s'élève à 16,39/20. La moyenne du dernier candidat admis est de 12,26/20.

- **Concours interne**

Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents aux épreuves orales	Nombre de candidats admis	Nombre de candidats sur liste complémentaire
216 (dont 27,78 % de femmes)	188 (dont 28,19 % de femmes)	127 (dont 26,71 % de femmes)	0

La meilleure moyenne obtenue par un candidat sur l'ensemble des épreuves du concours interne s'élève à 17,85/20. La moyenne du dernier candidat admis est de 10,03/20.

## III. L'épreuve de pré-admissibilité et les épreuves d'admissibilité du concours externe

L'épreuve de pré-admissibilité s'est déroulée le 5 janvier 2016. Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 23 et 24 mars 2016.

La moyenne générale la plus haute aux épreuves écrites s'élève à 17,38/20 et la moyenne la plus basse, hors éliminés, à 05,40/20. Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 10/20.

Quels que soient la matière et le type d'épreuve, les correcteurs déplorent souvent un manque de maîtrise de la technique de l'épreuve, ainsi qu'un niveau d'orthographe et d'expression écrite insuffisant.

### 3.1 L'épreuve de pré-admissibilité

La note la plus haute obtenue à l'épreuve de pré-admissibilité s'élève à 15,89/20 et la plus basse à 00/20. Le dernier candidat pré-admissible a obtenu la note de 06/20.

Il est rappelé que l'absence de réponse est moins pénalisante en termes de notation qu'une réponse erronée. Cette mention figure sur le sujet de l'épreuve, elle est donc ainsi connue des candidats.

Les statistiques de l'épreuve, par matière, sont les suivantes :

Matière	Réponses exactes	Réponses fausses	Réponses absentes
Français	27,47 %	50,27 %	22,26 %
Connaissances générales	27,44 %	36,49 %	36,07 %
Mathématiques	40,84 %	27,62 %	31,54 %
Logique	49,29 %	28,1 %	22,61 %

### 3.2 L'épreuve d'admissibilité n° 1 : résumé et questions à partir d'un texte

Dans l'ensemble, les compositions des candidats démontrent un niveau insuffisant.

En effet, si le sujet traité par le texte a été bien compris, la plupart des candidats a fait preuve d'un manque de maîtrise de la technique de l'exercice, en effectuant un résumé paragraphe par paragraphe, au lieu de restituer le texte dans son ensemble. De même, la majorité des candidats ne parvient pas à reformuler les idées principales du texte, ce qui aboutit souvent à de la paraphrase. Par ailleurs, certains candidats ne respectent pas la contrainte du nombre de mots imposés. Les meilleures copies, sur l'épreuve du résumé, sont donc celles qui ont su retranscrire l'esprit du texte, tout en respectant le format imposé.

La partie consacrée aux définitions a été plutôt bien traitée : le sujet ayant été bien compris par les candidats, peu d'erreurs sur le sens des mots ou expressions ont été relevées. Toutefois, les correcteurs déplorent un manque d'investissement dans l'explication des termes requis.

Le niveau des candidats sur la dernière partie, consacrée aux questions, est hétérogène. En effet, certains proposent des réponses qui manquent de construction et d'argumentation, alors que d'autres parviennent à s'illustrer en ayant des réponses structurées, étayées, et qui démontrent une réflexion personnelle sur le sujet posé.

Concernant la forme, le niveau d'orthographe est globalement insuffisant pour un concours de catégorie B. Par ailleurs, de nombreuses fautes de conjugaison et de grammaire ont été relevées. De plus, certains candidats utilisent à tort un style télégraphique, un langage parlé, ou encore des acronymes sans les expliciter. En revanche, les correcteurs saluent les efforts de présentation des copies.

La meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	7,13 %	25,78 %	27,15 %	23,77 %	16,18%

### 3.3 L'épreuve d'admissibilité n° 2

La répartition des composants par option est la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Mathématiques	369	34,01 %
Comptabilité privée	84	7,74 %
Économie	138	12,72 %
Droit	171	15,76 %
Géographie économique	289	26,64 %
Navigation	34	3,13 %
<b>TOTAL</b>	<b>1085</b>	<b>100 %</b>

- **Mathématiques**

Les correcteurs ont relevé de nombreuses erreurs d'inattention, faussant les résultats. De manière générale, le niveau des candidats est insuffisant et reflète un manque de connaissances générales du programme de l'épreuve.

À l'inverse, certains candidats, minoritaires, font preuve d'une excellente analyse et d'une maîtrise des connaissances nécessaires à la réussite de cette épreuve.

Le manque de soin et de présentation est remarqué dans la majorité des copies.

En externe, la meilleure copie a été notée 20/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	1,63 %	42,78 %	22,62 %	12,53 %	11,17 %	9,26 %

- **Économie**

Seule une minorité de candidats a démontré un bon niveau de raisonnement économique. La plupart d'entre eux manquait d'analyse et de connaissances pour répondre à la question posée. Toutefois, les correcteurs ont apprécié la construction des devoirs autour d'un plan et d'une argumentation structurée.

Le niveau d'expression écrite est très hétérogène. De nombreuses copies contiennent des fautes d'orthographe et de grammaire. Le langage parlé est à proscrire.

La meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.



Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	11,11 %	34,81 %	25,19 %	21,48 %	7,41 %

- **Droit**

Dans l'ensemble, les candidats maîtrisent la technique de l'exercice. Toutefois, le sujet a souvent été traité comme une question de culture générale plutôt que comme un sujet juridique. En effet, dans beaucoup de copies, l'analyse juridique et la précision des connaissances sont insuffisantes. Les correcteurs ont apprécié que le lien avec l'actualité soit établi par de nombreux candidats.

Si la plupart des candidats démontre une capacité à composer et à rédiger, de nombreuses fautes d'orthographe et de syntaxe ont toutefois été relevées.

La meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	1,16 %	4,07 %	23,26 %	26,16 %	31,40 %	13,95 %

- **Géographie économique**

Le niveau général est globalement décevant au regard du sujet qui permettait d'aborder de nombreux thèmes. La plupart des candidats a mal délimité le sujet et l'a traité sous le prisme exclusif de l'actualité ; or c'était justement un piège à éviter. Dans l'ensemble, les copies manquent d'analyse et de problématisation. Par ailleurs, peu de candidats apportent une argumentation structurée et une véritable réflexion personnelle.

Toutefois, les correcteurs ont remarqué quelques excellentes copies, faisant preuve d'une maîtrise de la technique de l'exercice, de solides connaissances en géographie et d'une réflexion personnelle.

Sur la forme, les copies sont majoritairement soignées et bien présentées. En revanche, le niveau général en orthographe est insuffisant, voire déplorable dans certaines copies.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,69 %	11,72 %	39,31 %	22,41 %	15,17 %	10,69 %

- **Comptabilité privée**

Si quelques copies sont de très bonne qualité, le niveau général est faible. En effet, les notions comptables ne sont pas bien assimilées et la plupart des copies comporte des erreurs de calcul. De plus, la présentation de la majorité des copies manque de soin.

En externe, la meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	26,19 %	27,38 %	20,24 %	17,86 %	8,33 %

- **Connaissances techniques de navigation maritime**

Peu de candidats ont fait preuve de connaissances solides sur l'ensemble des questions. Les correcteurs insistent sur le fait que les notions de permis plaisance ne suffisent pas à obtenir le niveau requis, et sur la nécessité de préparer tous les aspects du programme de l'épreuve. Si les règles d'abordage et de balisage sont connues de la plupart des candidats, peu d'entre eux maîtrisent les notions de météorologie ainsi que les règles de barre et de route.

La présentation des copies est globalement correcte.

En externe, la meilleure copie a été notée 17/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	14,71 %	41,18 %	26,47 %	11,76 %	5,88 %

### 3.4 L'épreuve facultative de langue vivante

511 candidats au concours externe (47,1 % des présents aux épreuves obligatoires) se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	59 (11,55 %)
Anglais	167 (32,68 %)
Arabe	7 (1,37 %)
Chinois	1 (0,20 %)
Espagnol	240 (46,97 %)
Italien	36 (7,05 %)
Russe	1 (0,20 %)
<b>TOTAL</b>	<b>511</b>

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

D'une manière générale, les candidats ayant opté pour cette épreuve facultative ont des connaissances scolaires dans la langue choisie. Très peu d'entre eux maîtrisent réellement la langue, que ce soit en termes de vocabulaire technique ou en termes de conjugaison. Les correcteurs insistent également sur la nécessité de ne pas négliger la qualité de l'expression française lors de la restitution du sens du texte original.

Les notes attribuées, toutes langues confondues, sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	1,17 %	32,09 %	30,92 %	29,55 %	6,26 %

- **Allemand**

Malgré un niveau globalement insuffisant, certaines copies se détachent par leur grande qualité. Les copies ayant été valorisées sont celles qui ont su éviter la traduction mot à mot et qui ont su donner du sens et de la fluidité au texte traduit.

En externe, la meilleure copie a été notée 20/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

- **Anglais**

La plupart des candidats a un niveau plutôt correct et a bien compris le texte. Par ailleurs, les temps employés dans le texte original sont bien restitués dans les traductions.

Toutefois, les correcteurs ont souligné la médiocre qualité de la langue française employée dans la traduction. De plus, certains candidats utilisent des anglicismes, reprenant des structures anglaises, au détriment de la fluidité et de la qualité de l'expression. Certaines fautes d'orthographe ont été jugées inadmissibles à un concours de catégorie B.

En externe, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

- **Arabe**

Le sens du texte a été bien compris et certaines traductions sont de très bon niveau. La présentation et la qualité d'expression sont globalement soignées.

En externe, la meilleure copie a été notée 17,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

- **Chinois**

En externe, la seule copie a été notée 17,5/20.

- **Espagnol**

Le niveau d'ensemble est satisfaisant. Le sens général du texte a été bien compris et le niveau de grammaire est correct. Toutefois, beaucoup de compositions sont approximatives et souffrent d'un manque de vocabulaire, ce qu'ont réussi à contourner certains candidats en modifiant les tournures de phrases. De plus, des erreurs de concordance des temps ont été relevées. Il est important de soigner l'expression française lors de la traduction : une plus grande attention permettrait de recourir à des tournures idiomatiques et améliorerait la fluidité de l'ensemble.

La qualité de la présentation des copies est globalement correcte, même si certaines manquent de soin.

En externe, la meilleure copie a été notée 19,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 03/20.

- **Italien**

Dans l'ensemble, le sens du texte a été bien perçu. Si le vocabulaire de base est bien acquis par la majorité des candidats, le niveau de vocabulaire technique est quant à lui insuffisant. Par ailleurs, les temps employés et les conjugaisons n'ont pas toujours été respectés.

La présentation des copies est très hétérogène, certaines manquant complètement de soin, d'autres étant aérées. De trop nombreuses fautes d'orthographe ont été relevées, ainsi que des erreurs et confusions dues à une relecture inexistante.

En externe, la meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

- **Russe**

En externe, la seule copie a été notée 16,5/20.

## **IV. Les épreuves d'admissibilité du concours interne**

Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées les 23 et 24 mars 2016.

La moyenne générale la plus haute aux épreuves écrites s'élève à 18,2/20 et la moyenne la plus basse, hors éliminés, à 05/20. Le dernier candidat admissible a obtenu la moyenne de 08,5/20.

Dans l'ensemble, le niveau des candidats en orthographe et expression écrite est insuffisant. Les correcteurs ont souligné également un manque global de maîtrise technique des épreuves.

### **4.1 L'épreuve d'admissibilité n° 1 : analyse de dossier**

La majorité des candidats ne maîtrise pas la méthodologie de l'analyse de dossier : beaucoup d'entre eux font un résumé des textes composant le dossier. Par ailleurs, rares sont les candidats qui ont réussi à éviter la paraphrase et à intégrer des apports personnels dans leur devoir. De plus, dans la majorité des copies, aucune problématique ne vient étayer les arguments présentés.

Pour autant, les documents ont été bien compris et leur contenu a été, pour l'essentiel, utilisé dans la composition des devoirs. Les correcteurs ont également souligné les efforts de certains candidats en termes de structuration des copies.

De nombreux devoirs étaient incomplets : très peu de candidats ont en effet traité l'ensemble du sujet, sans doute suite à une mauvaise gestion du temps.

Là encore, un manque de rigueur concernant l'orthographe, la grammaire et le style d'expression écrite a été constaté dans la plupart des copies.

La meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	2,93 %	23,93 %	32,73 %	20,77 %	13,77 %	5,87 %

### **4.2 L'épreuve d'admissibilité n° 2**

La répartition des composants par option est la suivante :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option	Pourcentage de candidats composant pour cette option
Sujet d'ordre juridique	23	5,35 %
Sujet relatif à la branche Op/Co	11	2,56 %
Sujet relatif à la branche Surv	264	61,40 %
Comptabilité privée	26	6,05 %
Gestion administrative	80	18,60 %
Navigation maritime	24	5,58 %
Réglementation douanière maritime	2	0,47 %
<b>TOTAL</b>	<b>430</b>	<b>100 %</b>

- **Sujet d'ordre juridique douanier**

Le sujet a été traité de manière superficielle par de nombreux candidats. Les connaissances, tant du point de vue réglementaire que du point de vue pratique, sont globalement insuffisantes.

Par ailleurs, le niveau d'orthographe et d'expression écrite est relativement faible.

La meilleure copie a été notée 15/20, la moins bonne (hors copies blanches) 02/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	13,04 %	43,49 %	21,74 %	8,70 %	8,70 %	4,35 %

- **Sujet relatif à la branche des opérations commerciales**

Dans l'ensemble, le niveau des copies est faible et les connaissances sont très limitées. Si les règles de base sont connues, de nombreuses inexactitudes ont été relevées lorsqu'il s'agit de connaissances plus pointues.

L'effort de présentation des copies et d'articulation des idées a été souligné.

La meilleure copie a été notée 17/20, la moins bonne (hors copies blanches) 05/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	0 %	30 %	20 %	20 %	30 %

- **Sujet relatif à la branche de la surveillance**

D'une manière générale, le niveau des candidats est insuffisant et reflète un manque de préparation. Il était attendu des candidats de mobiliser des connaissances précises et techniques. Or, il a été constaté que peu d'entre eux maîtrisent réellement ces connaissances. De nombreuses lacunes concernant les articles fondamentaux du code des douanes ont été relevées. De plus, très peu de candidats ont été à même de présenter les différentes catégories d'armes existantes et leurs principaux critères de classement. Certains d'entre eux éprouvent de la difficulté à aller à l'essentiel

et à synthétiser leurs arguments de manière pertinente.

Toutefois, certains candidats se sont judicieusement appuyés sur leur expérience professionnelle pour développer leurs propos, et ont ainsi pu se démarquer avec des copies de qualité.

Sur la forme, beaucoup d'erreurs de syntaxe et de grammaire ont été relevées, ainsi qu'un manque d'effort dans la présentation des copies.

La meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 00,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0,75 %	18,05 %	31,95 %	22,93 %	17,29 %	9,02 %

- **Comptabilité privée**

Les copies sont très hétérogènes. Les candidats ayant traité l'intégralité du sujet sont peu nombreux. Si les connaissances de base sont bien maîtrisées par la plupart des candidats, les questions plus complexes ont été source de difficultés pour nombre d'entre eux.

Dans la majorité des cas, la présentation et l'orthographe sont perfectibles.

En interne, la meilleure copie a été notée 17,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	3,85%	19,23 %	26,92 %	15,38 %	23,08 %	11,54 %

- **Gestion administrative**

La plupart des candidats parvient à bien expliciter les notions de base. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'entrer dans le détail de la réglementation, les connaissances sont souvent inexactes ou approximatives. Mises à part quelques bonnes copies, la qualité de l'argumentation est insuffisante.

Un manque de construction des réponses a été remarqué : rares sont les copies comprenant un plan et une introduction pour les cas pratiques.

La meilleure copie a été notée 17,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	1,28 %	5,13 %	32,05 %	28,21 %	21,79 %	11,54 %

- **Connaissances techniques de navigation maritime**

Très peu de candidats ont été capables de maîtriser l'ensemble des questions posées. De nombreux devoirs sont de qualité moyenne, étant donné que les réponses manquent de précision et d'argumentation. Certaines notions, pourtant essentielles en mer, ne sont pas assimilées par les candidats. Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent préparer l'ensemble du programme.

En interne, la meilleure copie a été notée 15/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01,5/20.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	12,5 %	45,83 %	29,17 %	8,33 %	4,17 %

- **Connaissances de la réglementation maritime douanière**

Le niveau est très satisfaisant. En effet, les candidats ont fait preuve de solides connaissances générales, et ont pu faire le lien avec l'actualité dans ce domaine. Par ailleurs, ils ont su illustrer leurs propos par des références juridiques.

Notes obtenues	0	0,5 à 4,5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	0 %	0 %	0 %	50 %	50 %

### 4.3 L'épreuve facultative de langue vivante

120 candidats au concours interne (27,91 % des présents aux épreuves obligatoires) se sont présentés à l'épreuve facultative de langue vivante.

Répartition des candidats présents par option :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	8 (6,67 %)
Anglais	31 (25,83 %)
Arabe	3 (2,5 %)
Chinois	0
Espagnol	68 (56,67 %)
Italien	10 (8,33 %)
Russe	0
<b>TOTAL</b>	<b>120</b>

Les sujets des épreuves écrites de langue vivante étaient les mêmes pour le concours externe et le concours interne.

Dans l'ensemble, les correcteurs relèvent une bonne compréhension des textes proposés. Le niveau général est satisfaisant. Toutefois, des erreurs portant sur le vocabulaire et la mauvaise qualité de l'expression écrite française sont regrettables.

Les notes attribuées, toutes langues confondues, sont les suivantes :

Notes obtenues	0	0,5 à 10,5	10,5 à 13	13,5 à 17	17,5 à 20
% de candidats	1,68 %	43,70 %	27,73 %	20,17 %	6,72 %

- **Allemand**

Si quelques candidats ont fait l'effort d'éviter une traduction mot à mot, le niveau de la plupart d'entre eux est insuffisant pour effectuer une traduction fluide et restituer le sens du texte initial.

En interne, la meilleure copie a été notée 19/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04/20.

- **Anglais**

Le texte a été bien compris par la majorité des candidats, qui ont su éviter les contresens. Dans l'ensemble, le niveau était satisfaisant, permettant d'effectuer une traduction correcte malgré des difficultés de vocabulaire. Les correcteurs ont noté les efforts des candidats afin de fournir une traduction qui ait du sens. Toutefois, certaines expressions techniques ont posé problème à beaucoup de candidats.

Sur la forme, les copies sont plutôt soignées, comprenant toutefois de nombreuses fautes d'orthographe pour la plupart.

En interne, la meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01/20.

- **Arabe**

Le niveau est très satisfaisant. Le texte a été bien compris, mais les traductions sont parfois trop littérales et, par conséquent, lourdes dans leur formulation.

Sur la forme, peu de fautes d'orthographe ont été relevées.

La meilleure copie a été notée 16,5/20, la moins bonne 13,5/20.

- **Chinois**

Aucun candidat interne n'a composé dans cette option.

- **Espagnol**

Le niveau est très hétérogène : certaines copies sont excellentes, et à l'inverse, d'autres sont incomplètes et mal rédigées, témoignant d'un faible niveau. Certains candidats ne se relisent pas et ne se rendent pas compte que la fluidité et la syntaxe de leur traduction ne sont pas satisfaisantes.

Sur la forme, si certaines très bonnes copies sont irréprochables, la plupart contient de nombreuses fautes d'orthographe.

La meilleure copie a été notée 18/20, la moins bonne (hors copies blanches) 01,5/20.

- **Italien**

Dans l'ensemble, les candidats ont des connaissances limitées au niveau scolaire. Très peu d'entre eux maîtrisent réellement la langue italienne dans toutes ses subtilités. Toutefois, le sens du texte a été, pour l'essentiel, bien saisi, et le vocabulaire utilisé est correct. En revanche, de nombreuses incohérences de temps et de conjugaison ont été relevées.

Sur la forme, la présentation des copies est satisfaisante, mais les fautes d'orthographe sont trop nombreuses.

La meilleure copie a été notée 18,5/20, la moins bonne (hors copies blanches) 04,5/20.

- **Russe**

Aucun candidat interne n'a composé dans cette option.



## **V. Les épreuves d'admission**

### **5.1 Le contexte de déroulement des épreuves orales**

Les épreuves d'admission se sont déroulées à l'école nationale des douanes de Tourcoing. Elles ont eu lieu du 27 juin au 8 juillet.

Chacun des candidats a subi, dans la même demi-journée, l'ensemble des épreuves orales d'admission (hormis le sport qui s'est déroulé dans chacune des directions entre le 8 et le 17 juin 2016).

Il est à noter l'entrée en vigueur de la nouvelle épreuve sportive comprenant un exercice de gainage, un exercice de pompes, une course de 60 m et une course de 2000 m.

### **5.2 Appréciation générale et attentes du jury du concours externe**

- **L'épreuve d'entretien avec le jury**

Le jury constate que le profil-type de la majorité des candidats se présentant aux épreuves orales se situe entre 25 et 30 ans, est diplômé de l'enseignement supérieur et a connu quelques expériences professionnelles plus ou moins longues. Le jury souligne le bon niveau de préparation de l'épreuve chez la plupart des candidats. Il note toutefois que certains d'entre eux se présentent en tenue vestimentaire trop décontractée.

L'entretien se déroule en deux temps.

La première partie est consacrée à la présentation de son parcours par le candidat, à l'appui d'une fiche fournie au jury. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, permet d'évaluer l'aptitude du candidat à prendre du recul sur ses diverses expériences professionnelles ainsi que sa capacité à organiser ses idées et à gérer son stress. Le jury rappelle donc l'importance de cet exposé et la nécessité de le préparer sans le négliger.

Dans les faits, les présentations sont souvent de courte durée. Rares sont les candidats qui parviennent à occuper de manière pertinente le temps imparti. Par ailleurs, la grande majorité d'entre eux présente son parcours de manière chronologique plutôt que de mettre en avant ses acquis et compétences. Le jury constate en effet que le parcours universitaire des candidats a tendance à être survalorisé, alors même que des expériences professionnelles existent. En ce sens, des présentations parfois moins structurées, mais plus dynamiques et engagées, emportent davantage de conviction. La présentation des motivations pour intégrer l'administration des douanes et droits indirects donne souvent lieu à une expression excessive sur les missions de celle-ci, au lieu d'être axée sur les attentes et les preuves d'engagement des candidats.

La seconde partie de l'entretien prend la forme d'une conversation avec le jury, sur la base de questions et de mises en situation. Le jury a pu constater le niveau satisfaisant de préparation de la majorité des candidats. En effet, la plupart d'entre eux s'était renseignée sur les missions de la douane, que ce soit sur le site internet, dans les médias, ou en rencontrant des personnels douaniers. De plus, les candidats ont dans l'ensemble fait preuve de bonnes capacités relationnelles et de réflexion. Malgré cela, certains d'entre eux ont éprouvé des difficultés à se projeter dans le métier de contrôleur, branche surveillance, d'où un manque de conviction dans les propos ou une certaine

apathie. Le principal point faible relevé par le jury a trait au manque de réactivité et de capacité décisionnelle. Par ailleurs, un manque de sens pratique et de pragmatisme a été relevé, notamment de la part de candidats ayant une expérience essentiellement scolaire, ignorant les réalités du monde du travail. Le jury souligne à ce titre que les candidats externes, sans carrière professionnelle, peuvent utilement mettre en avant des stages, des voyages, leur implication dans le monde sportif ou associatif, etc.

La moyenne est de 10,20/20. La meilleure prestation a été notée 19,4/20, la moins bonne 02/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	29,05 %	15,22 %	12,8 %	16,65 %	26,29 %

- **L'épreuve de langue vivante**

Répartition par option des candidats présents au concours externe :

	Nombre de candidats ayant choisi la langue
Allemand	10
Anglais	299
Arabe	1
Chinois	1
Espagnol	50
Italien	7
Russe	2
<b>TOTAL</b>	<b>370</b>

Les sujets sont sélectionnés de manière à être abordables par tous types de candidats, mais avec quelques points de difficulté permettant d'appréhender le véritable niveau de chacun. Après une première partie consacrée à la lecture du texte et à la traduction d'un paragraphe, une seconde partie permet d'engager la conversation et d'élargir le débat en langue étrangère, tout en adaptant la discussion au niveau de chaque candidat.

La phase de traduction est dans l'ensemble bien appréhendée par les candidats, et permet de mettre en exergue les meilleurs d'entre eux. Les candidats dont le niveau est plus faible ont bien abordé la version du texte, en ne traduisant pas mot à mot mais en faisant ressortir l'idée générale de la phrase. Il est ainsi apprécié que les candidats reformulent la phrase originale pour aboutir à une version française correcte. Les thèmes des textes, souvent d'actualité, se prêtaient à de larges ouvertures, permettant ainsi de mieux évaluer le niveau des candidats.

La phase de conversation permet de mettre en place un véritable dialogue avec les candidats. Beaucoup d'entre eux ont bien travaillé cette partie de l'épreuve, en préparant une présentation relativement étoffée de leur parcours. De plus, ils ont démontré, pour la plupart, une réelle envie de s'exprimer et d'argumenter sur leurs motivations, même lorsque le niveau de langue était plus faible. Le jury a apprécié ces efforts. Toutefois, certains candidats se sont présentés sans aucune préparation, rendant ainsi la conversation quasi-inexistante. Par ailleurs, le niveau de grammaire est insuffisant chez la plupart des candidats. Certains d'entre eux utilisent la langue française lors de

l'épreuve, ce qu'il convient d'éviter.

La moyenne est de 13,55/20. La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne 08/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	4,11 %	21,24 %	41,62 %	33,03 %

- **L'épreuve d'exercices physiques**

La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne 03/20.

Sur les 311 candidats masculins admissibles, la répartition est la suivante : 46 ne se sont pas présentés à cette épreuve ; 4 ont eu une note éliminatoire ; 35 ont eu une note entre 5 et 10 ; 58 ont eu une note entre 10 et 13, le reste des candidats ayant eu une note supérieure à 13.

Sur les 154 candidates féminines admissibles, la répartition est la suivante : 28 ne se sont pas présentées à cette épreuve ; 2 ont eu une note éliminatoire ; 34 ont eu une note entre 5 et 10 ; 37 ont eu une note entre 10 et 13, le reste des candidates ayant eu une note supérieure à 13.

### **5.3 Appréciation générale et attentes du jury du concours interne**

- **L'épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle**

Le niveau des candidats a été jugé inégal. Le jury a noté les efforts vestimentaires de présentation, ainsi que la qualité de l'attitude générale des candidats pendant l'épreuve. Toutefois, il a également remarqué un certain manque de préparation s'agissant de la connaissance de l'administration, voire s'agissant de questions généralistes.

La première partie de l'épreuve prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, fourni en amont. Ces dossiers, pourtant remplis de manière inégale par les candidats, sont très utiles au jury pour amorcer l'entretien. Ils sont accompagnés d'une présentation orale faite par chaque candidat sur son parcours professionnel, ses compétences et ses motivations. Cet exercice, qui nécessite esprit de synthèse et capacité de gestion du temps, a pour but d'évaluer la personnalité et la motivation du candidat ainsi que ses aptitudes à exercer les fonctions de contrôleur des douanes et droits indirects.

Dans l'ensemble, la présentation des candidats de leur parcours professionnel était satisfaisante et structurée, d'une durée adéquate. Le jury a également souligné l'aisance verbale ainsi que la gestuelle adaptée de la plupart des candidats. Dans l'ensemble, cet exercice semble maîtrisé : les candidats font preuve d'un esprit de synthèse, d'une mise en relief de l'expérience, d'une présentation pertinente des acquis. Toutefois, nombre d'entre eux font une présentation chronologique plutôt que thématique, ce qui entraîne un manque de dynamisme et de mise en valeur des compétences.

L'épreuve se poursuit par une série de questions portant sur les connaissances générales de la vie publique et administrative et par des mises en situation. Le jury a noté une certaine faiblesse dans la qualité des réponses données par les candidats. En effet, beaucoup d'entre eux n'ont pas été capables de démontrer la cohérence entre l'exercice de l'activité au quotidien et les missions à accomplir par l'administration. Les réponses apparaissent parfois stéréotypées. Par ailleurs,

d'importantes lacunes en matière de déontologie ou de capacité décisionnelle ont été relevées, ce qui a pu conduire à l'élimination de certains candidats. De plus, les internes venant d'autres administrations se sont, pour certains, insuffisamment renseignés sur l'administration des douanes et méconnaissent des notions essentielles.

La moyenne est de 10,51/20. La meilleure prestation a été notée 19,5/20, la moins bonne 02/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	25,53 %	9,57 %	18,62 %	26,06 %	20,21%

- **L'épreuve de langue vivante**

Répartition par option des candidats présents au concours interne :

	Nombre de candidats ayant composé dans l'option
Allemand	2
Anglais	146
Arabe	6
Chinois	1
Espagnol	28
Italien	4
Russe	1
<b>TOTAL</b>	<b>188</b>

La première partie de l'épreuve est consacrée à la lecture du texte et à la traduction d'un paragraphe. Si certains candidats font l'effort d'effectuer une traduction globale avec des tournures de phrases adéquates, d'autres, nombreux, se bornent à faire une traduction littérale sans prendre en compte le sens global de la phrase. Aussi, l'exercice peut vite s'avérer déstabilisant pour le candidat s'il ne saisit pas l'essentiel ou sent que le sens du texte lui échappe.

Dans un second temps, le texte sert de point de départ pour engager la conversation et élargir le débat en langue étrangère. Cette phase d'échange permet de vérifier les qualités d'expression orale des candidats (richesse du vocabulaire, aisance, maîtrise des tournures idiomatiques...), tout en adaptant la discussion au niveau de chacun. Le vocabulaire et la grammaire sont plutôt bien travaillés ; en revanche, les prestations sont généralement dénuées de fluidité, peu propices à une réelle conversation avec le jury. Par ailleurs, si certains candidats savent, en dépit d'un niveau moyen, mettre en exergue leurs efforts de préparation de l'épreuve, d'autres se présentent sans aucune présentation de leur parcours. Le jury a également remarqué la difficulté à aborder d'autres thèmes que la douane, ceci s'expliquant par un manque de vocabulaire.

La moyenne est de 11,82/20. La meilleure prestation a été notée 18/20, la moins bonne 05/20.

Notes obtenues	Moins de 5	5 à 8,5	9 à 11,5	12 à 14,5	15 à 20
% de candidats	0 %	15,43 %	28,72 %	40,43%	15,43 %

- **L'épreuve d'exercices physiques**

La meilleure prestation a été notée 20/20, la moins bonne 02,66/20.

Sur les 156 candidats masculins admissibles, la répartition est la suivante : 19 ne se sont pas présentés à cette épreuve ; 1 a eu une note éliminatoire ; 24 ont eu une note entre 5 et 10 ; 30 ont eu une note entre 10 et 13, le reste des candidats ayant eu une note supérieure à 13.

Sur les 60 candidates féminines admissibles, la répartition est la suivante : 6 ne se sont pas présentées à cette épreuve ; 2 ont eu une note éliminatoire ; 17 ont eu une note entre 5 et 10 ; 12 ont eu une note entre 10 et 13, le reste des candidats ayant eu une note supérieure à 13.

## **VI. Conclusion**

Les concours organisés au titre de l'année 2016 se sont déroulés de manière très satisfaisante, sans aucun incident.

Le jury remarque, concernant les épreuves écrites, que les candidats ayant le mieux réussi sont ceux qui ont été capables de rendre des devoirs dont le fond est pertinent et dont la forme est soignée. Il souligne en effet l'importance de la qualité de l'expression écrite. Par ailleurs, des lacunes en méthodologie ont été constatées, que ce soit sur le concours interne ou sur le concours externe. Il est ainsi conseillé aux candidats de s'exercer dans les conditions réelles du concours, notamment à l'aide des sujets des années précédentes, consultables sur le site internet de la douane.

Concernant les épreuves orales, le jury a été globalement satisfait de l'attitude des candidats, qui se sont montrés, pour la majorité d'entre eux, courtois et ouverts au dialogue. Le jury constate cependant que beaucoup de candidats, externes et internes, ont des difficultés à exprimer clairement leurs motivations à intégrer le corps des contrôleurs des douanes et droits indirects. Ainsi, se sont illustrés les candidats qui ont su démontrer un réel attrait pour les missions de l'administration et pour les fonctions de contrôleur des douanes. En ce sens, une consultation du site internet de la douane ne peut qu'être bénéfique aux candidats, qu'ils soient externes ou internes.